



Déjeuner du Cercle des Réseaux avec Pierre Schellekens, chef de cabinet adjoint du Commissaire Arias Canete, en charge de l'Énergie et du Climat

Le 2 juillet, le Cercle des Réseaux s'est réuni pour un déjeuner en compagnie de Pierre Schellekens, chef de cabinet adjoint du Commissaire Arias Canete, en charge de l'Énergie et du Climat.

M. Schellekens a d'abord présenté les grands dossiers relatifs à l'Énergie et au Climat avant de laisser la parole aux participants pour un débat animé.

I – Les grands dossiers Énergie et Climat
II – Débat avec les participants

I- Les grands dossiers Énergie et climat

La répartition des compétences

M. Schellekens a d'abord précisé la répartition des rôles entre le Commissaire et le Vice-président.

Le Vice-président Sefcovic présente la stratégie de l'Union de l'Énergie et coordonne l'action de la Commission. Le Commissaire Arias Canete met en œuvre les propositions concrètes. Le Commissaire trouve ainsi un appui politique auprès du Vice-président.

Le changement climatique

Les six prochains mois vont être très intenses pour la Commission et seront notamment marqués par les négociations de la conférence de Paris sur l'Environnement (COP21).

Actuellement se déroulent les réunions de haut niveau, aussi bien au niveau européen qu'international. L'UE, qui a élaboré une position pour cette conférence, attend que les États membres prennent à leur tour position. Ces positions devraient être présentées le 18 septembre, lors du Conseil environnement.

Paradoxalement, le politique va actuellement plus vite que la bureaucratique, alors que c'est souvent l'inverse. Le G7 a ainsi déjà pris des engagements à horizon 2050 en matière d'environnement. Ces objectifs de long terme ont pour vocation d'orienter l'après-Paris.

Les négociations sur le texte de la conférence de Paris risquent cependant d'être ardues. Elles concerneront aussi bien des engagements clairs et contraignants en matière de réduction des émissions de CO2 que la question des financements. Une réunion des ministres des finances aura d'ailleurs lieu en septembre ou octobre sur la question des financements.

Éléments biographiques de Pierre Schellekens

Pierre Schellekens a rejoint la Commission en 1996. Il est actuellement chef de cabinet adjoint du Commissaire Arias Canete, responsable de l'action Énergie et Climat. Il a précédemment dirigé la Représentation de la Commission en Suède, et exercé en tant que chef d'unité dans la DG Agriculture et la DG Affaires maritimes.

M. Schellekens a également été chef de cabinet adjoint du Commissaire pour l'environnement Stavros Dimas de 2004 à 2008.

M. Schellekens est diplômé du collège de Bruges.

M. Schellekens a enfin précisé que l'accord de Paris ne serait de toute façon pas suffisant, et que les objectifs à long terme étaient aussi importants. Il faut donc un haut niveau d'ambition entre Paris et les années qui suivront.

Les échange de quotas de CO2

M. Schellekens a précisé que certes, le système d'échange de quotas fonctionnait, mais que l'offre était trop élevée. Cela s'explique notamment par le fait que l'économie européenne est moins intense en émission de carbone qu'avant. Ceci peut d'ailleurs s'expliquer par le succès du système lui-même.

Le niveau d'ambition en matière de quotas de CO2 sera discuté lors du Conseil européen d'octobre. Il est prévu notamment une baisse de la quantité de quotas de carbone échangée ainsi qu'une extension du système des quotas dans l'industrie.

Le Paquet Energie

Le 15 juillet, la Commission présentera son paquet Energie. Ce paquet prendra notamment en compte les questions suivantes :

- La consultation électricité
- Le règlement sur l'étiquetage énergétique : l'échelle d'étiquetage énergétique doit être modifiée pour continuer à remplir son rôle d'information du consommateur.
- La consultation sur l'autoconsommation

Le point principal du paquet sera le marché. Le marché de l'énergie est en effet encore divisé en 28 marchés nationaux, l'objectif est donc de renforcer la dimension européenne du marché de l'énergie.

Les énergies renouvelables

L'augmentation de la production d'énergie par les énergies renouvelables est un objectif important d'ici 2030. De plus, les énergies renouvelables doivent pouvoir s'adapter aux lois du marché.

La coopération régionale est primordiale en matière d'énergies renouvelables : il n'est pas possible de passer à un marché européen. Les enjeux qui dominent concernant la coopération régionale sont :

- La détermination des besoins réels
- La coordination des investissements de production
- Le soutien aux renouvelables (actuellement, il n'existe qu'un seul mécanisme de soutien régional ; les autres sont nationaux)

La révision de la directive sur les énergies renouvelables est prévue pour fin 2016.

Le paquet gaz

Une révision du règlement sur l'approvisionnement du gaz est prévue. Le gaz sera toujours importé, mais l'objectif est de réduire le niveau d'importation du gaz russe. La Norvège a dépassé la Russie concernant la quantité d'importation ; mais les réserves de la Norvège sont peu importantes. Parallèlement, l'UE souligne le potentiel de l'Algérie pour l'importation de gaz.

II- Débat avec les participants

Pourquoi l'Algérie est-elle considérée comme une source d'approvisionnement en gaz plus fiable que la Russie ?

Le fait de se tourner vers l'Algérie pour s'approvisionner en gaz répond à une logique de diversification de l'approvisionnement, a affirmé M. Schellekens. L'objectif est que l'UE ne soit dépendante de personne. On ne se passera pas de gaz russe, l'idée est simplement d'en acheter moins.

La volonté d'être moins dépendant de la Russie en matière d'importation de gaz est liée au conflit ukrainien. Faut-il forcément lier les deux sujets ?

On ne peut pas séparer les deux sujets selon M. Schellekens. Le prix du gaz n'est de facto pas lié qu'à des considérations commerciales. L'instrument de pression des Russes par rapport aux ukrainiens est le gaz. Il faut donc éviter que l'Ukraine soit un pays de transit. Il est difficile de dissocier Energie et Politique.

Quid du lien entre gaz et énergies renouvelables ?

Le gaz et le renouvelable sont liés, a expliqué M. Schellekens. En effet, le gaz permet le renouvelable. Par exemple, l'éolien au Danemark n'est pas possible sans capacité de réserve. Or, le gaz peut jouer ce rôle de capacité de base.

Le mécanisme de capacité permet aux fournisseurs d'électricité de disposer d'un montant de garanties de capacité disponibles lors des périodes de pointe. Existe-t-il un cadre régional pour ces mécanismes de capacité ?

La Commission n'aime pas ces mécanismes de capacité même si elle reconnaît qu'ils sont nécessaires. Une intégration efficace limitera en fait les besoins de capacités. De plus la coopération régionale en la matière risquerait d'augmenter les inégalités régionales.

Energie et climat : cohésion ou discordance ?

Les dossiers concernant l'énergie et le climat convergent plus qu'avant. Même si les points de discordance existent, les lignes principales convergent, a affirmé M. Schellekens.

Peut-on parler de politique harmonisée sur les énergies renouvelables ?

De manière idéale, le soutien aux énergies renouvelables serait harmonisé. Dans la réalité, la Commission est dans une approche coordonnée des systèmes de soutien aux énergies renouvelables. Cela est lié à la législation sur les aides d'Etat qui devrait être revue en 2017 ou 2018. Il faut en effet favoriser la flexibilité pour rendre les investissements dans le renouvelable plus efficaces.

Qu'en est-il de la stratégie de la Commission en matière de transport et d'efficacité énergétique ?

La stratégie en matière de décarbonisation des transports doit être élaborée en même temps que des objectifs contraignants, puis des mesures concrètes suivront. Ces mesures concerneront :

- Les standards d'émissions de CO2 des voitures
- Les poids lourds
- Les péages et vignettes européennes

Les deux domaines où la décarbonisation peut progresser sont le transport et le bâtiment. Concernant l'efficacité énergétique, la rénovation est primordiale. Une révision de la directive sur l'efficacité énergétique est prévue fin 2016.
